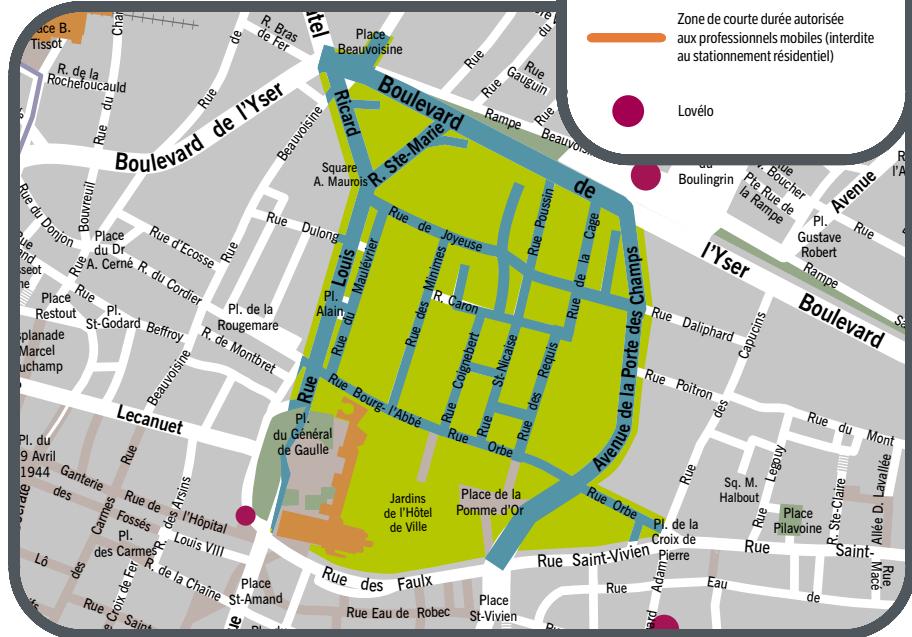


Zone de stationnement résidentiel Hôtel de Ville

Zone de moyenne durée autorisée aux professionnels mobiles et au stationnement résidentiel

Zone de courte durée autorisée aux professionnels mobiles (interdite au stationnement résidentiel)



Afin de fluidifier le fonctionnement du stationnement résidentiel, les abonnés de la zone 3 peuvent stationner avec leur abonnement dans les rues payantes de la zone 7 (bandeau bleu clair, Saint-Hilaire • Verdun).